

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 23 MAI 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-trois mai à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27Présents : 21
Pouvoir : 3
Absents : 3

Date de la convocation : 16/05/2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BEUROIS Thierry, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, PHELIPPEAU Gilles, RENAUD Didier, ROYER Freddy.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :ERRAÏSS Malika représentée par P BERGONNIER
LEVRAULT Charly représenté par B MASSONNEAU
SULLI Bruno représenté par C PIAULET**ABSENTS** : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line**Secrétaire de séance** : Thierry BEUROIS**DELIBÉRATION N° 96****RAPPORTEUR** : Bruno MASSONNEAU**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ENFANCE JEUNESSE**

Par délibérations du 15 novembre 2018 et 21 mars 2019, les membres du conseil municipal ont décidé d'admettre en non valeur des produits irrécouvrables sur le budget enfance jeunesse. Les crédits inscrits à l'article 6541 sont insuffisants.

Par ailleurs, le prélèvement à la source génère des arrondis qu'il convient de comptabiliser à l'article 65888.

Il convient donc d'adopter la décision modificative suivante:

FONCTIONNEMENT :DépensesArticle 6541 Créances admises en non valeur.....+ 1000,00 €
Article 65888 Autres.....+ 500,00 €Recettes

Article 7488 Autres attributions et participations+ 1500,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve** la décision modificative N° 1 ci-dessus sur le budget enfance jeunesse;
- charge** Mme la Maire de son exécution.

VOTE**UNANIMITÉ**

Publication en mairie le :

Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

